



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3205

Approbation de conventions de dépôt entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre, le Musée de l'aviation Clément Ader à Corbas et le Musée Barthélemy Thimonnier à Amplepuis

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loic

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3205 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE DEPOT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE, LE MUSEE DE L'AVIATION CLEMENT ADER A CORBAS ET LE MUSEE BARTHELEMY THIMONNIER A AMPLEPUIS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée de l'Aviation Clément Ader situé à Corbas, conserve une collection d'avions et d'accessoires en lien avec l'aviation, notamment militaire.

Le Musée de l'Automobile Henri Malartre conserve dans ses collections un stabilisateur automatique pour avion depuis 1986. Cet objet n'est actuellement pas exposé au sein du parcours du Musée Malartre.

La Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre consent le dépôt de ce stabilisateur auprès du Musée de l'aviation Clément Ader afin d'être exposé dans ces parcours pour une durée de dix ans renouvelable une fois.

Par ailleurs, le Musée Barthélemy Thimonnier, de la machine à coudre et du cycle situé à Amplepuis, conserve des collections de cycles et d'affiches qui ont appartenues à M. Henri Malartre. Pour des raisons de cohérence de parcours, un échange de collections a été fait en 2001 entre les deux musées :

- une affiche Paris-Rouen de 1869 appartenant au Musée de l'Automobile Henri Malartre a été déposée au Musée Barthélemy Thimonnier ;

- une motocyclette Royal Moto de 1927 appartenant au Musée Barthélemy Thimonnier a été déposée au Musée de l'Automobile Henri Malartre.

Bien que la convention soit achevée depuis 2002, les objets se trouvent toujours chez les dépositaires. Il convient donc de formaliser les conditions de ces dépôts.

Les conventions de dépôt définissant les droits et obligations respectifs des parties sont jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

**DELIBERE**

1. La convention de dépôt susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et le Musée de l'Aviation Clément Ader / EALC pour le dépôt du stabilisateur automatique pour avion au musée Clément Ader est approuvée.

2. La convention de dépôt susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la Ville d'Amplepuis / Musée Barthélemy Thimonnier est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER